

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---*---

DECRET N° 77-287 du 25 Octobre 1977

portant nomination des Directeurs Généraux,
Directeurs et Responsables à la Production
au Ministère du Développement Rural et de
l'Action Coopérative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;
VU l'Ordonnance n° 75-84 du 29 Décembre 1975, portant création et approbation des statuts du Centre d'Action Régionale pour le Développement ;
VU le Décret n° 74-27 du 13 Février 1974, portant limites et dénominations des circonscriptions administratives et les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 75-257 du 9 Octobre 1975, portant création du Comité d'Etat d'Administration de la Province (C.E.A.P) et du Comité Révolutionnaire d'Administration du District (C.R.A.D) ;
SUR proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Octobre 1977,

D E C R E T E :

- ARTICLE 1er :- Le Camarade GLODJINON Séverin est nommé Directeur de l'Agriculture.
- ARTICLE 2 :- Le Camarade DAGBA CODJO Gilbert est nommé Responsable à la Production du District Rural de Pobè.
- ARTICLE 3 :- Le Camarade GBAGUIDI Christophe est nommé Responsable à la Production du District Rural de Kpomassè.
- ARTICLE 4 :- Le Camarade WOUIGNANON Armand est nommé Responsable à la Production du District Rural de Ouidah.
- ARTICLE 5 :- Le Camarade OKE ASSOGBA Cyr est nommé Responsable à la Production du District Rural de Savalou.
- ARTICLE 6 :- Le Camarade FAGBOHOUN Laurent est nommé Directeur des Pêches.
- ARTICLE 7 :- Le Camarade OGOUMA ASSOGBA Samuel est nommé Directeur Général de la SNAFCR.

.../...

ARTICLE 8 :- Le Camarade LOKO OLAWOLE Théophile est nommé Directeur Général de la SONAPECHE.

ARTICLE 9 :- Le Camarade GUELLY Pierre est nommé Directeur d'Exploitation du Bétail et de la Viande à la SODERA.

ARTICLE 10 :- Le Camarade FASSASSI Mamoudou est nommé Directeur du Projet de Développement de la Production Vivrière.

ARTICLE 11 :- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Le Ministre des Finances,

Philippe AKPO.-

Isidore AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MDRAC 5 MF 4 Autres Ministères 13
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI 2 Gde Chanc. 1 UNB-BN-FASJEP 6
Districts Ruraux Intéressés 8 CARDER INTERESSES 3 Intéressés 10 DB-DCF-Solde 3
Trésor 4 DI 4 Direction Agriculture 2 DPE au MFPT 2 JORPB 1.-